

**TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCLASSEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE VETROZ**

*Pour de plus amples détails, se conférer au descriptif de chaque secteur*

SECTEURS D'ENCEPAGEMENT (principaux noms locaux ou cadastraux)								
	Balavaud	Champlong	Rouayre	La Mallette	Les Crêtes	Loveyse	Balavaud	Le Botsa
	A	B	C	D	E	F	G	H
Surface en ha	8,84	5,69	17,37	16,03	16,46	12,17	1,91	2,30
<i>(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)</i>								
<i>(Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)</i>								
<b>Cépages de 1ère époque</b>	V V GC	V V GC	V V GC	V V GC	V V GC	V V GC	V	V
chasselas	V V	V V	V V	V V	V V	V V	V V	V V
pinot gris	V	V	V	V	V	V	V V	V V
chardonnay	V V	V V	V V	V V	V V	V V	V V	V V
sylvaner	V	V	V	V	V	V	V	V
muscat	V V	V V	V V	V V	V V	V V	V V	V
pinot blanc	V V	V V	V V	V V	V V	V V	V V	V
savagnin blanc								
<b>Cépages de 2ème époque</b>	<i>(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)</i>							
amigne	V V GC	V	V V GC	V V GC	V V GC	V V GC	X	
humange blanc	V	V	V V	V V	V V	V V	V V	V
viognier								
<b>Cépages de 3ème époque</b>	<i>(Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)</i>							
petite arvine	V V	V	V V	V V	V V	V V	V V	X
marsanne blanche	V V	V V	V V	V V	V V	V V	V V	

V V GC	Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)
V V	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur
V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin, mais pour lequel l'étude doit être approfondie
X	Cépage dont la qualité du vin dans ce secteur est moyenne. Il conviendrait de changer de cépage à la prochaine reconstitution
X X	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur et qui pourrait être interdit à l'AOC

Remarque : Seuls les cépages plantés sont qualifiés dans les secteurs

**Classes de qualité des cépages selon l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007**

**TABLEAU SYNOPSIS DES PRIORITES D'ENCEPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE VETROZ**

*Pour de plus amples détails, se conférer au descriptif de chaque secteur*

SECTEURS D'ENCEPAGEMENT (principaux noms locaux ou cadastraux)								
	Balavaud	Champlong	Rouayre	La Mallette	Les Crêtes	Loveyse	Balavaud	Le Botsa
	A	B	C	D	E	F	G	H
Surface en ha	5,45	3,21	5,04	5,25	4,21	8,53	13,09	45,23
Cépages précoces à très précoces	(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)							
garanoir								V V
Cépages de 1ère époque	(Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)							
pinot noir	VV GC	VV GC	VV GC	VV GC	VV GC	VV GC	VV GC	VV GC
gamay	VV GC	VV GC	VV GC	VV GC	VV GC	VV GC	VV GC	VV GC
gamaret			V	V	V	VV	VV	VV
diofinoir	VV	VV	VV	VV	VV	VV	X	X
Cépages de 2ème époque	(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)							
merlot			VV	VV	VV	VV		V
cabernet franc			VV	VV	VV	VV		X
syrah	VV	VV	VV	VV	VV	VV	V	X
ancelotta	VV		VV	VV	VV	VV		V
cabernet sauvignon			VV	VV	VV	VV		X
Carminoir			VV	VV	VV	VV		X
Cépages de 3ème époque	(Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)							
humagne rouge	VV	VV	VV	VV	VV	VV	V	X
cornalin du Valais	VV	VV	VV	VV	VV	VV	X	X

Cépage Grand Cru	VV GC
Cépage adapté	VV
Cépage autorisé	V
Cépage mal adapté	X
Cépage interdit	XX

Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)  
 Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur  
 Cépage qui permet d'élaborer un bon vin, mais pour lequel l'étude doit être approfondie  
 Cépage dont la qualité du vin dans ce secteur est moyenne. Il conviendrait de changer de cépage à la prochaine reconstitution  
 Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur et qui pourrait être interdit à l'AOC

Remarque : Seuls les cépages plantés sont qualifiés dans les secteurs

**Classes de qualité des cépages selon l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007**